Envoyé en préfecture le 24/11/2023
Reçu en préfecture le 24/11/2023
Publié le
ID : 029-212900674-20231123-225_20-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

225/20

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 23 novembre 2023

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC ; Christiane DUGAY ; Édouard TROLES ; Éric LE SCANFF ; Sonia FLOC'H, Laurence LE ROY-TASSEL, Jean-Hervé GOARNISSON ; Annick LE GALL ; Hervé TILLY ; Paul UGUEN ; Rémy LE MEUR.
Absents : Chantal COLLÉOU ; Cyrielle MOY ; Florent LE HERVÉ ; Françoise NORMAND
Procurations : Chantal COLLÉOU donne pouvoir à Édouard TROLES, Florent LE HERVÉ donne pouvoir à Éric LE SCANFF, Françoise NORMAND donne pouvoir à Paul UGUEN.
Secrétaire de séance : Laurence LE ROY-TASSEL
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 novembre 2023

Objet : Vente du terrain n° 16 lotissement Hent ar Stoup : modification du prix de vente

Monsieur Le Maire rappelle la délibération n° 153/20 du 21 Juillet 2022 relative à la vente du terrain du n°16 situé dans le lotissement Hent Ar Stoup et cadastrée E 1133 d'une superficie de 461 m² au tarif de 8 € / m², soit la somme totale de 3 688 €.
Dans le cadre du permis d'aménager, le cabinet de géomètres QUARTA de Morlaix a établi un plan de composition qui donne une superficie de la parcelle E 1133 de 410 m² après déduction de la servitude de passage. Cette nouvelle cote engendre la modification du prix de vente.
Monsieur Le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal de pouvoir procéder à la modification du prix de vente du terrain au prix de 8 € / m², soit 3 280 €, les frais de Notaire restant à la charge de l'acquéreur et de procéder à la signature de tous les documents nécessaires à la vente de ces biens.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :
- Modifie le prix de vente du terrain cadastré E 1133 à 3 280 €, frais notariés à la charge de l'acquéreur,
- Autorise Monsieur Le Maire à procéder à la signature de tous les documents nécessaires à la vente de ce terrain.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Éric CLOAREC

MAIRIE DE GUERLESQUIN 29 (Finistère)

La secrétaire de séance,
Laurence LE ROY-TASSEL